

AFFAIRE N° 10. - Demande de subvention présentée par le délégué de l'Association nationale des amis des polles et handicapés physiques.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 6 Juin dernier, M. le Délégué de l'Association nationale des amis des polles et handicapés physiques sollicite une subvention de la Commune pour lui permettre de continuer l'action entreprise par son association.

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'allouer à cette association la même subvention que l'année dernière, soit la somme de 50.000 Frs CFA.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Benoît, le 28 Août 1967
D. le Préfet
Le Secrétaire Général
signé J. Cluchant